



Mon ex me menace et m'insulte je ne sais comment reagir

Par **alaide**, le **26/04/2008 à 13:30**

J'ai 18 ans, mon ex 36. Je suis tombée enceinte de lui étant mineure j'ai voulu épargner cela à mes parents qui ne sont pas au courant. Aujourd'hui, nous ne sommes plus ensemble car il a failli me frapper. Depuis, je reçois fréquemment des textos de menace auxquels j'ai répondu au début et comme je me faisais insulter à chaque fois j'ai cessé de répondre jusqu'à hier où je lui ai envoyé 6 messages pour lui faire part du fond de ma pensée. Il m'a appelée pour me dire qu'il allait appeler mes parents afin de leur parler de mon IVG, et qu'il allait porter plainte contre moi pour harcèlement. Je fais actuellement des études de droit mais je ne suis qu'en première année et je ne sais pas quoi faire. J'aime mes parents plus que tout au monde donc je veux leur épargner ça et je me rends compte aujourd'hui de mon erreur d'appréciation mais je me sens démunie. Aidez moi svp. Merci .

Par **ly31**, le **26/04/2008 à 14:32**

Bonjour,
Ne jouer pas le même jeu que votre ex ami, à savoir, ne plus envoyer de textos et changer votre numéro de portable, si vous ne souhaitez plus être importuné
Laissez le faire, il va bien finir par se lasser de son "jeu" pour vous intimider
Vous vous êtes trouvée dans une période de désarroi , pensez maintenant à vous, à votre avenir, c'est à dire vos études
Courage
ly31
(n'hésitez pas à me joindre en cas de besoin)

Par **alaide**, le **27/04/2008 à 14:50**

Merci beaucoup j'ai déjà arrêté de lui répondre et je vais me renseigner pour un éventuel changement de numéro. Savez vous s'il peut porter plainte? Merci encore de m'avoir répondu bonne fin de week end.

Par **ly31**, le **27/04/2008** à **16:11**

Bonjour,rnrnJ'imagine que vous ne l'avez pas menacer de mort ! ! !rnrnIl peut toujours porter plainte, mais je pense que la Police a d'autres choses à faire que de vouloir enregistrer des plaintes à cause de conversations téléphoniques !rnrnJe vous souhaite bon courage rnrnly31